



## 26<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE/ PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB)
  - Bruxelles (Belgique)
  - 12 au 16 juin 2016
- PARTICIPANTS**
- Délégation québécoise**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale (ANQ) et président de la DANRWB
  - M. Alexandre Iracà, député de Papineau et vice-président de la DANRWB
  - M. Marc H. Plante, député de Maskinongé et membre de la DANRWB
  - M<sup>me</sup> Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve et membre de la DANRWB
  - M<sup>me</sup> Lise Moreau, chef de cabinet du président
  - M<sup>me</sup> Mylène Poulin, secrétaire administrative de la DANRWB
- Délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles**
- M. Philippe Courard, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
  - M<sup>me</sup> Françoise Bertieaux, députée
  - M<sup>me</sup> Caroline Désir, députée
  - M<sup>me</sup> Muriel Targnion, députée
  - M. Bruno Lefebvre, député
  - M. Dimitri Fourny, député
  - M. Pierre-Yves Jeholet, député
  - M. Olivier Maroy, député
  - M. Xavier Baeselen, secrétaire général
- CONTEXTE**
- Le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été institué par la signature d'une entente entre le président de l'Assemblée nationale du Québec et le président du Conseil culturel de la Communauté française, le 2 octobre 1979 à Québec.

## **CONTEXTE (SUITE)**

- Les statuts du Comité mixte furent actualisés par une nouvelle entente, signée le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à Bruxelles, par la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Parlement de la Communauté française.
- Le Comité mixte vise à développer la coopération interparlementaire entre les deux assemblées ainsi qu'à renforcer les liens d'amitié entre Québécois et francophones de Belgique.
- Les sessions du Comité mixte se tiennent en alternance au Québec et en Belgique. La dernière session a eu lieu à Québec, du 5 au 10 octobre 2015. Les parlementaires y ont discuté de l'introduction des nouvelles technologies dans l'éducation, de la laïcité de l'État et de la lutte à la radicalisation religieuse, de l'évaluation des politiques publiques et de la participation citoyenne à la prise de décisions politiques.

## **THÈMES**

- L'actualité politique et parlementaire
- Les Instituts de protection de la jeunesse et l'accueil des jeunes en difficulté
- L'accueil et l'intégration des immigrants et des réfugiés.

## **OBJECTIFS ET ENJEUX**

- Présenter les moments significatifs de l'actualité parlementaire québécoise depuis la dernière session du comité mixte.
- S'informer et mieux comprendre les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en communauté française de Belgique.
- Faire état des défis que doit relever le Québec en matière de protection de la jeunesse et s'enquérir des mesures en place à cet égard en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Présenter la nouvelle politique québécoise et sa stratégie d'action en matière d'immigration.
- Discuter des enjeux et des défis auxquels doivent faire face le Québec et la Belgique en matière d'accueil et d'intégration des immigrants et des réfugiés.
- Promouvoir la position du Québec concernant l'Accord économique Canada-Union européenne (AECG).
- Par le biais d'échanges approfondis sur leurs façons de faire respectives, permettre aux députés de l'ANQ et du PFWB de renforcer leur expertise relative aux enjeux étudiés, de partager des solutions novatrices et d'identifier des pistes de collaboration éventuelles.

## COMMENTAIRES/CONCLUSION

- Les échanges engagés au cours de la séance de travail portant sur l'actualité politique et parlementaire ont permis aux députés du Québec et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de présenter et de mettre en contexte les travaux parlementaires effectués dans leur Parlement respectif, ainsi que les débats politiques marquants ayant eu cours depuis la 25<sup>e</sup> session du Comité mixte.
- Lors de cette séance de travail, le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a remercié, par la remise d'une lettre officielle, le président et les députés de l'ANQ pour la solidarité démontrée et l'adoption d'une motion, à la suite des tragiques événements terroristes survenus en Belgique, le 22 mars 2016.
- La première séance de travail portait sur l'aide et la protection de la jeunesse. Dans la foulée des réformes envisagées au Québec en la matière, la séance a permis aux parlementaires de se familiariser avec les lois et mesures existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Cette séance a été enrichie par une audition de M. Xavier Verstappen, directeur de l'Accueil familial, un organisme venant en aide aux jeunes en difficulté, en assurant un suivi et une collaboration avec ses parents et sa famille d'accueil.
- La deuxième séance de travail, sur l'accueil et l'intégration des migrants, a permis de présenter la nouvelle politique de l'immigration du Québec et les nouvelles mesures visant à faciliter leur intégration. Les parlementaires belges ont également dressé un portrait de l'impact de la crise des réfugiés en Europe, ainsi que des enjeux entourant l'intégration sociale et économique des réfugiés et de leurs enfants.
- L'audition de M. François de Smet, Directeur du MYRIA (Centre fédéral des migrations), ainsi que d'un réfugié syrien, ont permis de mieux comprendre les défis entourant l'arrivée des réfugiés dans un pays étranger, tel que l'apprentissage de la langue, la formation professionnelle et la recherche d'emploi, ainsi que l'éducation des enfants. À cette occasion, la question de l'intolérance et du vivre-ensemble, tant en Belgique qu'au Québec a été évoquée, ainsi que les clés pour une intégration réussie.
- À l'occasion d'une visite terrain dans la région de Libramont, les députés ont effectué une visite au Centre Forem Wallonie Bois, l'un des 25 centres de compétences de la Wallonie, le seul spécialisé dans la filière du bois. Ce dernier a formé jusqu'à présent 119 000 stagiaires et facilite également l'intégration de migrants en emploi.

**COMMENTAIRES/CONCLUSION  
(SUITE)**

- Finalement, il importe de souligner que l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) a fait l'objet de discussions. Les députés québécois ont exprimé à plusieurs reprises leurs intérêts et leurs préoccupations auprès des parlementaires belges rencontrés.

**COÛT**

- Per diem et autres frais 2 029,09 \$
- Transport 13 237,14 \$

**Total 15 266,23 \$**